



Déclaration liminaire CTS-GN du 11 février 2014

Monsieur le président, mesdames, messieurs,

A l'occasion de ce Comité Technique Spécial de la Gendarmerie Nationale, l'administration présente aux organisations syndicales (OS), pour avis et dans l'urgence, le projet d'arrêté portant organisation des Secrétariats Généraux pour l'Administration du Ministère de l'Intérieur, les “fameux SGAMI”.

Les SGAMI vont impacter notre ministère et plus particulièrement le périmètre gendarmerie. En effet, tout ou partie de la branche de soutien non-opérationnel de la gendarmerie va être avalée par cette nouvelle structure. De fait, le personnel civil va, une fois de plus, payer les frais d'une nouvelle réforme.

Les SGAMI doivent être en place au 1er mai 2014. A ce jour, seulement deux réunions ont été organisées par l'administration pour, en principe, expliquer aux OS l'architecture de ces futures structures et surtout en connaître l'impact sur le personnel. A l'issue de la deuxième réunion, nous en savons moins qu'à la fin de la première. Cela pose problème car l'administration, par le biais de pirouettes, n'a jamais vraiment répondu à nos interrogations. Pourtant des questions sur l'avenir du personnel, la mobilité, l'avancement et les possibles changements de programme, nous paraissent importantes pour pouvoir nous déterminer et prendre position. Pour le SNPC/FO, le personnel civil de la gendarmerie sera vraisemblablement le sacrifié de cette réforme.

Cela est inacceptable!!!

Pour le SNPC/FO, "SGAMI" signifie tout simplement, **Sans Garantie Aucune d'une Mutualisation Intelligente.**

Aujourd'hui la Modernisation de l'Action Publique (MAP), hier la Réforme Générale des Politiques Publiques (RGPP) et demain, que va t'on nous inventer pour continuer la casse du service public et plonger encore plus les agents dans le doute, le stress et le mal-être???

Le SNPC/FO/Gendarmerie s'oppose à la création des SGAMI car cette réforme ne profite en rien aux agents bien au contraire...

Merci pour votre attention.